



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Inspection Report
under the *Long-Term
Care Homes Act, 2007***

Ottawa Service Area Office
347 Preston St, Suite 420
Ottawa ON K1S 3J4
Telephone: 613-569-5602
Facsimile: 613-569-9670

**Ministère de la Santé et
des Soins de longue
durée
Rapport d'inspection
prévu par la *Loi de 2007
sur les foyers de soins de
longue durée***

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
Ottawa ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de longue durée
Inspection de soins de longue durée**

Copie destinée au public

Date(s) du rapport 3 novembre 2016	Numéro de l'inspection 2016_286547_0031	N° de registre 020721-16, 027361-16	Type d'inspection Système de rapport d'incidents critiques
Titulaire de permis REVERA LONG TERM CARE INC. 55, STANDISH COURT, 8 ^e ÉTAGE, MISSISSAUGA ON L5R 4B2			
Foyer de soins de longue durée MONTFORT 705, chemin Montréal, OTTAWA ON K1K 0M9			
Nom de l'inspectrice LISA KLUKE (547)			
Résumé de l'inspection			

Cette inspection a été menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

L'inspection a été effectuée aux dates suivantes : 1^{er} et 2 novembre 2016.

Cette inspection concernait les rapports d'incidents critiques suivants que le foyer a soumis concernant ce qui suit :

- N° de registre 027361-16 concernant un incident de chute avec blessure et transfert à l'hôpital avec changement important de l'état de santé.
- N° de registre 020721-16 concernant la plainte écrite d'une famille au foyer concernant les soins personnels pour une personne résidente.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec les personnes suivantes : personnes résidentes, familles de personnes résidentes, préposées et préposés aux services de soutien à la personne (PSSP), infirmières auxiliaires autorisées (IAA), infirmières autorisées (IA), éducatrice du foyer, directrice adjointe des soins (DADS), directrice des soins (DDS) et directrice générale.

Lors de l'inspection, l'inspectrice a observé des aspects des soins aux personnes résidentes et les interactions avec le personnel. L'inspectrice a examiné les dossiers médicaux des personnes résidentes, y compris les programmes de soins écrits et les évaluations. L'inspectrice a également examiné les documents d'enquête pour les inspections portant sur les incidents critiques connexes, elle a examiné le programme de prévention des chutes du foyer, et la marche à suivre du foyer en matière de rapports et plaintes.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention des chutes

Services de soutien personnel

Rapports et plaintes

Comportements réactifs

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE

0 PRV

0 OC

0 RD

0 OTA

NON-RESPECT DES EXIGENCES**Définitions****AE** — Avis écrit**PRV** — Plan de redressement volontaire**RD** — Renvoi de la question au directeur**OC** — Ordres de conformité**OTA** — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté. (Une exigence de la LFSLD comprend les exigences qui font partie des éléments énumérés au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi »).

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 3 novembre 2016**Signature de l'inspectrice****Original du rapport signé par l'inspectrice.**